

ET SI VOUS
VENIEZ SOUTENIR
NOS ACTIONS...

Entreprises, associations, collectivités

versez un don...

... du montant que vous souhaitez !

- ◆ Participation aux **actions de solidarité** de l'association
- ◆ Pour une entreprise **réduction d'impôt** sur le revenu ou sur les sociétés de 60 % dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaire hors taxes (article 238 bis du CGI).

Et / ou

Devenez adhérent...

...la cotisation annuelle est de 10 euros !

- ◆ Participation aux **actions de solidarité** de l'association
- ◆ Pour une entreprise **réduction d'impôt** sur le revenu ou sur les sociétés de 60 % dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaire hors taxes (article 238 bis du CGI).
- ◆ Participation à **la vie associative** des PEP 52
- ◆ Invitation à **l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle** des PEP 52, ainsi qu'aux Assemblées Générales Extraordinaires (voix consultative)

N'HESITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS !

Coordonnées*

Raison sociale : SIRET:

Forme juridique :

Responsable civil (nom, prénom):

Adresse : CP : Ville :

Mail : Tél :

Souhaite recevoir la newsletter de l'ADPEP 52 par mail

Soutenir les actions des PEP 52

Adhésion valable pour l'année civile : 10 euros

Et / ou :

Don d'un montant de :

Total du versement :

Chèque à l'ordre de l'ADPEP 52 Espèces Virement Autre

Date :

Cachet et signature du responsable civil :